

2023

FEVRIER

LES NEWS DES ADMIN'S



DANS CE NUMÉRO

réforme des retraites
élections professionnelles 2022
1/2 journée de congé en plus ?
renoirRH
suppressions de postes
repyramidage des postes

Le SGEN, Syndicat GENERAL de l'Éducation Nationale, syndique tous les collègues de l'éducation nationale, sans corporatisme, et avec des revendications cohérentes.

L'ÉDITO D'ANGÉLIQUE

Lors des élections professionnelles, nous avons obtenus + 35% (+ 1 siège) de votes supplémentaires pour le CSA-SA et c'est grâce à vous!! Accompagnée par une 2ème militante, Peggy FLANDRE, nous allons continuer à défendre vos droits en travaillant sur des sujets qui vous concernent :

- Le fonctionnement et l'organisation des services
- La mise en place du télé-travail
- L'organisation matérielle et les conditions de travail.

Peggy et moi sommes sur le terrain et connaissons vos problématiques. Il ne faut pas hésiter à nous solliciter.



Notre militante pour l'Académie d'Amiens :
Angélique Crevet
SAENES au rectorat
acrevet@sgen.cfdt.fr
ou amiens@sgen.cfdt.fr

LA RÉFORME DES RETRAITES : UNE INJUSTICE POUR LES FEMMES !

La proportion très importante de femmes chez les personnels administratifs sera très touchée par le projet de réforme des retraites. L'étude d'impact de la réforme, rendue publique dernièrement, donne un horizon qui s'assombrit pour les femmes :

Le maintien de l'âge de l'annulation de la décote à 67 ans n'est pas une avancée pour les femmes. C'est une situation injuste et inégalitaire pour les femmes : ce sont elles qui ont des carrières hachées, le plus souvent pour s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches, et doivent donc travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension au taux plein.

La CFDT revendique que les congés parentaux soient mieux pris en compte pour ouvrir les droits à la retraite.

Les congés parentaux comptabilisés jusqu'à 4 trimestres pour partir avec le dispositif carrières longues n'est pas une avancée majeure. Cela ne concernerait, selon l'étude d'impact, que 3 000 femmes qui pourront partir jusqu'à un an plus tôt à la retraite : c'est certes un progrès mais pour une infime partie. Pourquoi ne retenir que 4 trimestres et ne pas intégrer tous les congés parentaux ?

La CFDT revendique une politique familiale ambitieuse pour promouvoir le partage de la parentalité (congé paternité porté à 2 mois, congé parental mieux rémunéré, etc.)

CETTE RÉFORME N'EST PAS JUSTE POUR LES FEMMES :

Les femmes ayant eu des enfants et une carrière longue sont parmi les grand-es perdant-es de la réforme. Le dispositif des trimestres validés liés aux enfants (jusqu'à 8 trimestres/enfant) visait à compenser les inégalités professionnelles qui se traduisent par un écart de -40 % en moyenne des pensions de retraite des femmes par rapport à celles des hommes. La réforme du gouvernement et le recul de l'âge légal réduisent la portée de cet avantage. Oser parler de justice et de progrès dans ces conditions est inacceptable !

La CFDT revendique que le MiCo soit au niveau du Smic ainsi qu'une revalorisation des métiers majoritairement occupés par les femmes et une réelle obligation faite aux entreprises de garantir l'égalité salariale, pour que les femmes bénéficient d'une meilleure pension de retraite ensuite.

L'augmentation du minimum contributif (MiCo) à 1 200 € net (soit 85 % du Smic) va dans le bon sens, mais ce n'est que la mise en application de la loi de 2003 et cela ne va pas assez loin. Et ces 1 200 € ne concernent que les salarié-es justifiant d'une carrière complète, à temps plein et au Smic, or comme nous l'avons vu les femmes ont souvent des carrières hachées, travaillent à temps partiel, etc.

La CFDT défend depuis toujours le principe plus juste de la durée de cotisation, qui prend en compte les trimestres liés aux enfants ou les carrières longues.



Le déploiement du nouveau système de gestion RenoirRH n'est pas un long fleuve tranquille pour les personnels en charge de sa mise en œuvre dans les Rectorats... Le Sgen-CFDT exige une juste reconnaissance de leur travail et des moyens supplémentaires : N'oublions pas que ce nouveau système RenoirRH a une incidence primordiale sur la gestion des personnels, et tout particulièrement **la finalisation de la rémunération de tous les personnels ATSS**.
Le déploiement de RenoirRH, chaotique, amène une surcharge de travail quotidienne et ajoutée à leur compte de heures supplémentaires afin que ce déploiement puisse s'effectuer dans les temps impartis.

... DONC LES HEURES SUP' ?

La surcharge de travail généralisée dans les services administratifs amène les collègues à effectuer beaucoup d'heures supplémentaires. Le CIA valorise l'engagement des personnels, mais ne solde pas le compte des heures effectuées.
Ainsi, le SGEN-CFDT demande une juste et obligée reconnaissance salariale, notamment par :

- le paiement de toutes les heures supplémentaires, si leur récupération n'est pas possible dans le mois
- l'octroi de crédit aux académies pour s'acquitter de ces paiements ;
- l'octroi de crédit aux académies afin de pouvoir renforcer les équipes

LE "REPYRAMIDAGE" DE LA FILIÈRE

Le SGEN a milité pour obtenir un **grand plan de requalification 2021/2026** des postes de la filière administrative : beaucoup trop de collègues sont affectés à des postes avec des responsabilités de catégories supérieures. Au niveau national :
Pour les catégories C : Passage de 49% à 39 % (33.7% demandés par le SGEN)
Pour les catégories B : Passage de 33% à 37 % (37,3% demandés par le SGEN)
Pour les catégories A : Passage de 18% à 24 % (29% demandés par le SGEN)



Au niveau **académique**, un groupe de travail a eu lieu le 25 janvier 2023. Il aura révélé un retard dans les requalifications, qui devra se résorber sur 2023. Le rectorat a présenté un état des lieux que vous pourrez retrouver en scannant le QR-code ci-contre.

LE COIN DES CONTRACTUELS

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles de décembre 2022 ont été l'occasion de conforter le SGEN comme syndicat des personnels administratifs contractuels : Le SGEN obtient 2 des 6 sièges de la CCP des personnels ATPSS. Nos élus continueront donc à défendre les carrières individuelles de ces collègues dans cette commission. Le SGEN remercie aussi les 130 titulaires qui ont voté pour notre syndicat en CAPA.



REVALORISATION DES CONTRACTUELS

Le SGEN milite au niveau national pour obtenir une grille nationale de rémunérations des contractuels administratifs : nous l'avons déjà obtenu pour les contractuels enseignants.
La revalorisation des grilles de la catégorie C a été obtenue par la CFDT Fonction Publique. Le syndicat travaille maintenant sur les revendications sur les catégories B et sur un alignement national (par le haut bien sûr !).



LES AUTRES REVENDICATIONS AU NATIONAL DU MOMENT

- > La titularisation sans concours des contractuel.le.s sous condition d'ancienneté
- > La subrogation des indemnités maladies pour tous les agents contractuels.
- > Former et accompagner les agents contractuel.le.s dès leur recrutement.

GRANDE REGION

ACADEMIQUE ET EGALITE

DE TRAITEMENT ...

Les personnels du rectorat de l'académie de Lille se sont vus octroyés une demi-journée de congé supplémentaire par la rectrice de la grande région Académique.

Le SGEN-CFDT a de nouveau réclamé lors du dernier CSA Académique l'égalité de traitement pour les personnels du rectorat de l'académie d'Amiens.
Une **demi-journée de congé** a donc été demandée de nouveau, que nous réclamons d'ici la fermeture des services en juillet.

Cela aurait le mérite de montrer aux personnels de l'Académie d'Amiens que l'**alignement entre les deux académies** se justifie également quand c'est positif pour eux.

Télécharger le
courrier au recteur >



SUPPRESSIONS DE POSTES

Le SGEN-CFDT a dénoncé dans les instances académiques la suppression de 2 équivalents temps plein pour l'académie d'Amiens sur les postes administratifs.

Les personnels, que se soit en EPLE ou dans les services déconcentrés, sont de plus en plus surchargés de travail. Supprimer des postes, c'est encore alourdir la charge de chacun.

Plus d'informations sur
la gestion de la pénurie
sur les services
administratifs >>>>>>



LES PROCHAINES DATES

- Février-Mars : inscription au concours
- Jusque mars 2023 : Mouvement inter-académique
- De mars à juin : Mouvement intra - académique
- Courant Avril : Dossier pour liste d'aptitude & Tableau d'avancement de grade
- Juin : Demande de télé-travail